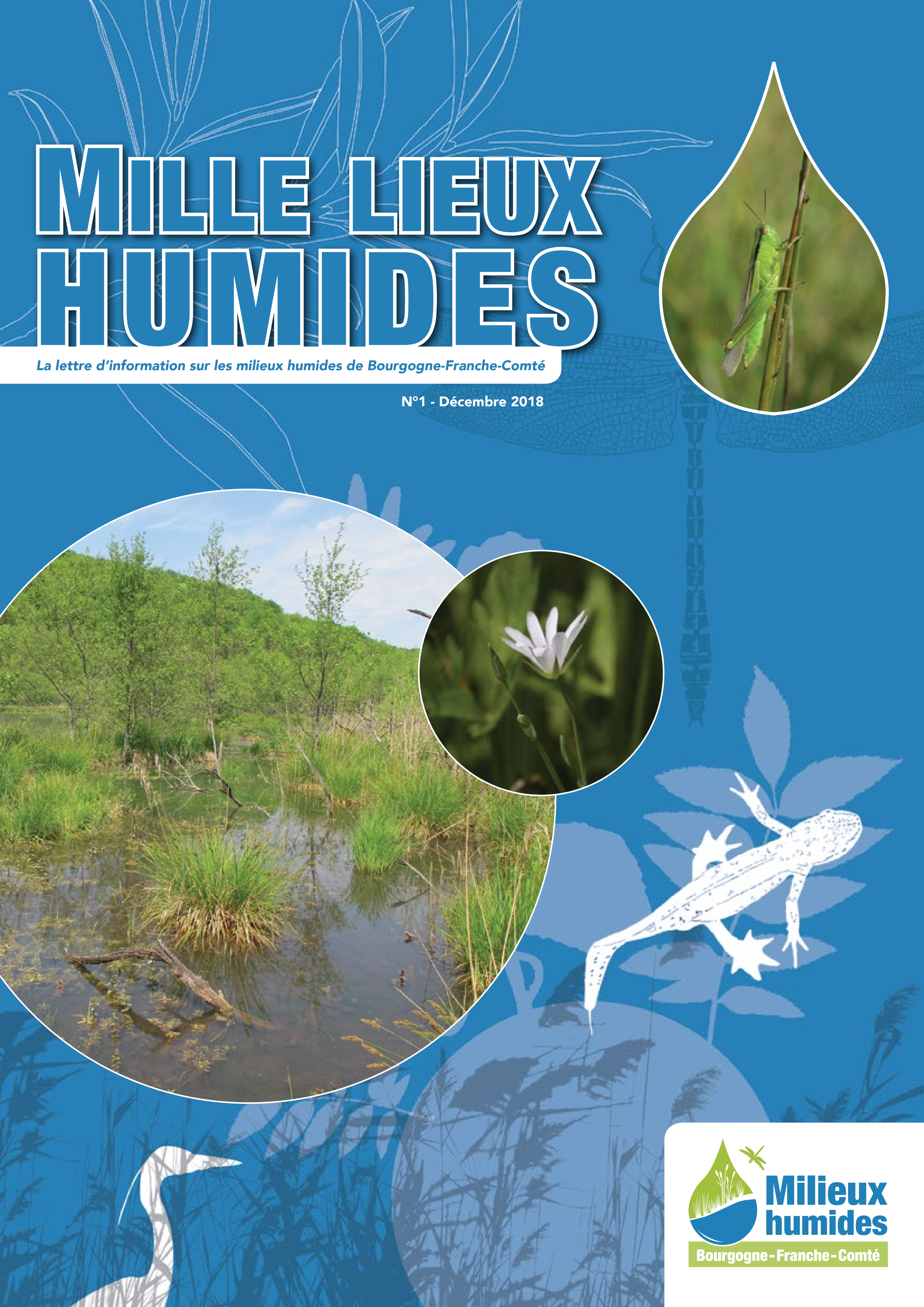
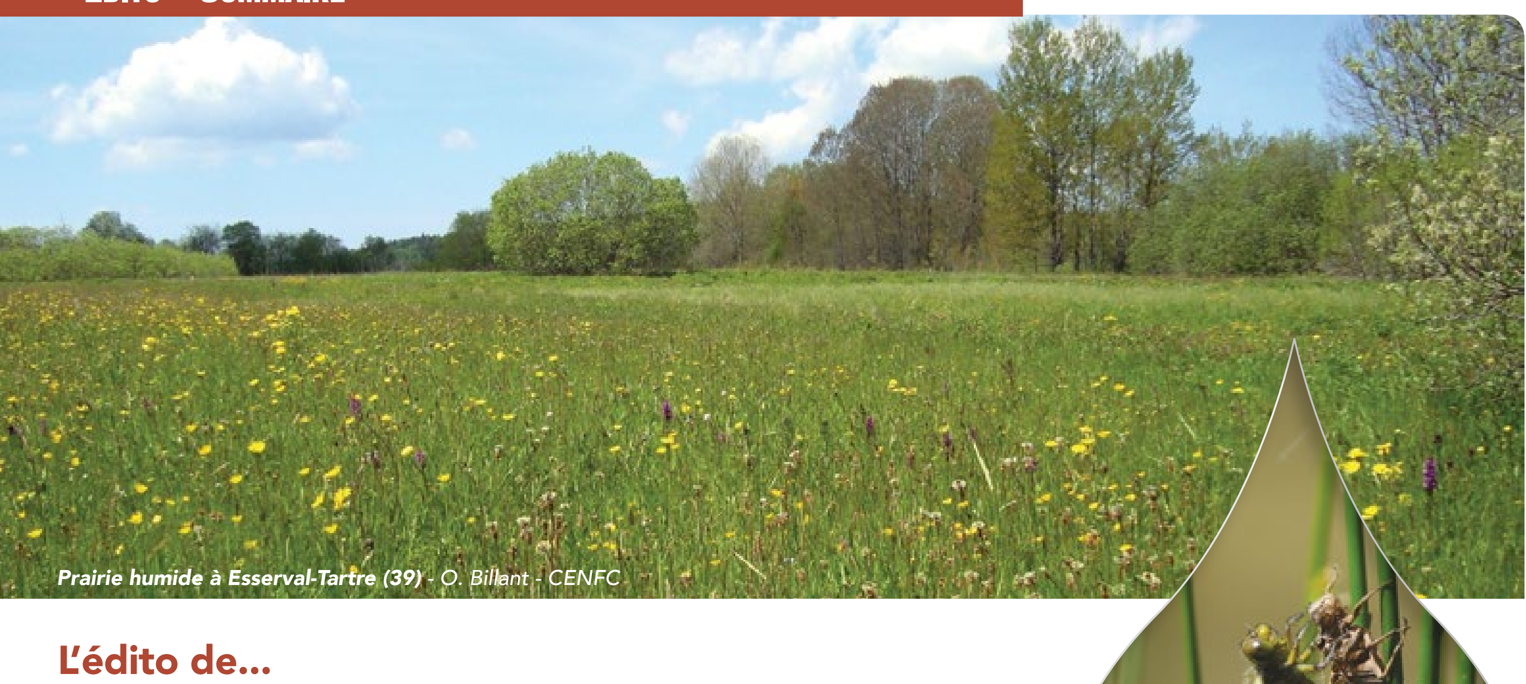


Mille lieux humides
La lettre d'information sur les milieux humides de Bourgogne-Franche-Comté
N°1 - Décembre 2018
Milieux humides
Bourgogne-Franche-Comté


Prairie humide à Esserval-Tartre (39) - *O. Billant - CENFC*

L'édito de...

François ROLLIN
Directeur de la délégation de Besançon - Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

La **région Bourgogne-Franche-Comté** a la particularité d'être présente sur les **bassins Seine-Normandie, Loire-Bretagne et Rhône Méditerranée Corse**. Au cours des deux dernières décennies, les SDAGE successifs promus par les Agences de l'eau ont lancé **des politiques volontaristes en faveur des zones humides**. Il en a résulté **des inventaires de connaissance** sur la majeure partie de ces bassins (près de 310 000 ha de milieux humides déjà inventoriés sur la région) et **une prise de conscience de la nécessité de leur préservation et de leur restauration**.

Dans le cadre des SDAGE 2016/2021, et dès 2019, notamment avec leur 11e programme d'intervention, **les Agences de l'eau ont inscrit parmi leurs priorités les opérations ciblées sur l'adaptation au changement climatique** (dont les zones humides constituent un rouage) **et sur la restauration des milieux aquatiques**, en intégrant également **la gestion de la biodiversité** dans les politiques de gestion de l'eau.

Malgré ces progrès, sur l'ensemble du territoire national (et la région Bourgogne-Franche-Comté ne fait pas exception), **le rythme de dégradation et de disparition de ces milieux se poursuit**. Même si des opérations remarquables de préservation et de restauration ont déjà pu être menées à l'instar de programmes ambitieux comme le Life tourbières du Jura, **il est urgent d'en faire encore plus car la situation est préoccupante**.

Face à ce constat, **les pouvoirs publics**, et notamment les nouvelles autorités « gemapiennes » en cours de structuration, ainsi que **l'ensemble des associations environnementales** vont devoir **relever de nouveaux défis pour tenter de sauver ces milieux en péril.**
C'est dans ce contexte que les Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et de Franche-Comté ont mutualisé leur expertise et leur savoir-faire en créant le **Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté** pour appuyer le réseau des différents acteurs de la région dans leurs démarches opérationnelles.

Cette nouvelle **lettre Mille lieux humides** de Bourgogne-Franche-Comté est un outil intéressant mis en place pour **communiquer et fédérer autour de la thématique**, faire état de **retours d'expérience**. Je vous souhaite une très bonne lecture !

Émergence de Libellule déprimée
G. Doucet - CENB

SOMMAIRE

Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté

Le Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté en quelques mots...

Il résulte du rapprochement des deux programmes d'animation en faveur de ces milieux portés par les Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et de Franche-Comté sur leurs territoires respectifs avant la fusion administrative des régions. Sa principale mission est d'apporter un appui aux acteurs pour la réalisation d'inventaires de milieux humides, le développement de stratégies d'intervention, la mise en œuvre d'opérations de gestion ou de restauration, mais aussi dans le domaine de la sensibilisation. Il anime le réseau d'acteurs et développe des outils techniques mutualisés.

En couverture : Marais de Vernois-lès-Vesvres (21) et Criquet des roseaux - G. Doucet - CENB / Stellaire des marais - C. Foutel - CENB



Tourbière aux Quatre lacs (39) *- S. Schneiter - CENFC*

ÉTAT D'AVANCEMENT DES INVENTAIRES DE MILIEUX HUMIDES À L'ÉCHELLE DE LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Les inventaires de milieux humides permettent d'identifier les secteurs à préserver et d'envisager des actions de gestion ou de restauration. Bien que non réglementaires et non exhaustifs, ils sont un outil d'aide à la décision pour les collectivités.

Bilan des inventaires de milieux humides à l'échelle régionale

Pour plus de renseignements, contactez le Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté

Sens
Auxerre
Châtillon-sur-Seine
Montbard
Clamecy
Avallon
Cosne-Cours-sur-Loire
Dijon
Château-Chinon
Beaune
Nevers
Autun
Decize
Le Creusot
Chalon-sur-Saône
Charolles
Mâcon
Louhans
Lons-le-Saunier
Saint-Claude
Champagnole
Pontarlier
Dole
Besançon
Morteau
Gray
Vesoul
Lure
Belfort
Montbéliard

Milieux humides actuellement recensés
Territoires d'inventaires
secteurs achevés
secteurs en cours
secteurs non couverts

0 25 50 75 100 km
N

Sources : Pôle MH BFC / BDMH, 2018 (AESN, DREAL BFC, FDCJ, CCLNB, CD25, EPTB SD, SMIX Loue, SMAMBVO, CENB, MELA, PNRM, EPTB L, SMBVA, SIBVB, SYMISOA, SMEMAC, SMVV)
Réalisation : Pôle MH, 2018, QGIS


Prairie inondable à Fritillaire pintade à Ouroux-sur-Saône (71) - S. Gomez - CENB

DES PRAIRIES AU FIL DE L'EAU

Lors des fortes pluies, les prairies situées en bordure de rivières se retrouvent souvent inondées : ce sont des prairies dites « alluviales ». Ces milieux à végétation plus ou moins dense et haute se caractérisent par la présence temporaire voire permanente d'eau, apportée par les crues ou par la remontée des nappes phréatiques. Bien qu'*a priori* « hostiles », ces milieux jouent un rôle écologique majeur et sont de précieux alliés pour les sociétés humaines.

UNE VIE AU RYTHME DES INONDATIONS

Ce sont les inondations saisonnières qui donnent toute leur typicité aux prairies alluviales. **La faune et la flore se sont adaptées à ces conditions très particulières** et en tirent avantage. Par exemple, l'**Orchis à fleurs lâches,** qui colore de façon spectaculaire les prairies au printemps, et la **Gratiole officinale** affectionnent les sols totalement saturés en eau. Selon la richesse des sols, leur niveau d'engorgement ainsi que la fréquence et la durée de submersion, le cortège végétal varie.

À ce cortège de flore patrimoniale s'ajoute **une grande diversité d'espèces animales et notamment d'insectes.** Les prairies alluviales sont l'habitat de prédilection de plusieurs papillons menacés et protégés comme le **Damier de la Succise** et le **Cuivré des marais**. Ces espèces emblématiques sont intimement liées à ces milieux humides et leur conservation future en dépend grandement.


Fauche sur les prairies humides de Ménetreuil (71) *- G. Aubert - CENB*

DES MILIEUX FAÇONNÉS PAR L'HOMME

Du fait de leur lien avec les cours d'eau, les vallées alluviales présentent **un fort intérêt pour les activités humaines.** L'**agriculture** les a notamment modelées pour leur donner leur apparence d'aujourd'hui : de grandes parcelles de prairies, fauchées ou pâturées par le bétail, ceinturées par des haies cloisonnant naturellement les animaux.

Cependant, **ces milieux sont complexes à exploiter** : les sols très humides rendent l'utilisation de toute machine délicate et la valeur fourragère peut parfois être insuffisante. Ainsi, lors de la modernisation de l'agriculture dans les années 1950, **de nombreuses prairies alluviales ont été drainées, converties en cultures ou plantées en peupliers.** D'autres ont simplement vu leur exploitation cesser et se sont progressivement boisées.



L'Orchis à fleurs lâches, protégée dans la région, pousse dans les milieux très humides, de préférence en pleine lumière.
F. Jeandenand - CENB

Des milieux utiles à préserver

Comme tous les types de milieux humides, **les prairies alluviales assurent des fonctions utiles aux équilibres écologiques et rendent de précieux services à l'Homme.** Elles contribuent par exemple à la **régulation des crues**, jouant un **rôle d'«éponge» naturelle**, mais aussi à l'**amélioration de la qualité de l'eau** grâce aux capacités filtrantes de leur végétation.
Même si les avantages qu'elles offrent à la nature et à l'Homme sont aujourd'hui reconnus, **les prairies alluviales restent pourtant très menacées.** Leur maintien repose sur un savant équilibre entre la poursuite des activités agricoles, tout en limitant leur intensification, et la restauration de la fonctionnalité des cours d'eau aujourd'hui artificialisés.

Le Cuivré des marais, protégé en France, est adapté pour vivre sur les prairies alluviales car ses chenilles résistent à une immersion prolongée.
CENB

Prairie alluviale inondée à Autet (70) *- M. Paris - CENFC*

Nombre d'acteurs de Bourgogne-Franche-Comté travaillent à la préservation des prairies alluviales, passant par la restauration des cours d'eau. La dynamique est déjà bien impulsée mais il reste encore beaucoup à faire. Collectivités, associations, particuliers, tout le monde peut contribuer pour assurer un meilleur avenir à nos prairies alluviales et à la biodiversité qu'elles abritent.

Adeline Lepoultier
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
Caroline Najean
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

La parole à... Quentin Guyot,
éleveur à Rougegoutte (90)

« Nous exploitons 165 ha de prairies, où nous élevons des vaches limousines allaitantes. Les prairies humides sont un atout pour nous, vu les sécheresses de ces dernières années, car elles compensent le manque de production des prairies plus sèches. Nous avons pour philosophie de travailler avec ce dont nous disposons sur l'exploitation et avons donc adapté nos techniques aux contraintes du terrain. Notre travail est reconnu par les locaux et cette reconnaissance nous permet de vendre la totalité de notre production directement aux clients.
En 2018, notre gestion des prairies a été récompensée par le premier prix du Concours Prairies Fleuries du Territoire de Belfort organisé par le Département et la Chambre d'agriculture. Nous souhaitons continuer à valoriser notre travail et réfléchissons, par exemple, à installer des panneaux expliquant nos techniques et notre philosophie à nos acheteurs. »



Le Domaine de Chambly (39) est un site naturel constitué d'un lac d'origine glaciaire et d'un marais de 59 ha, tous deux traversés par le cours d'eau « Le Hérisson ». - Logitourisme



1 VERS UN MEILLEUR FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DU DOMAINE DE CHAMBLY

Malgré les nombreuses atteintes dont il a fait l'objet (modification de l'exutoire du lac, rectification et curages du cours d'eau, création de réseaux de fossés), le Domaine de Chambly (39) présente toujours des enjeux importants en termes de biodiversité et d'hydrologie. Afin de réhabiliter son fonctionnement écologique, la **Fédération départementale des chasseurs du Jura**, co-propriétaire du site avec la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, a réuni de **nombreux acteurs locaux et institutionnels** afin de lancer **un programme d'études complet** sur le fonctionnement de ce site emblématique du Jura (hydrogéologie, hydrobiologie, pédologie, botanique, entomologie, etc.). Dès 2019, les premiers résultats permettront de **dimensionner les futurs travaux à entreprendre** dans le cadre du plan de gestion du site.

Cédric FUMEY
Fédération départementale des chasseurs du Jura

Suivi piézométrique
SMMS

2 VEILLE SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DANS LE MARAIS DE SAÔNE

Le marais de Saône est un vaste complexe marécageux, situé à environ 10 km de Besançon (25). Il constitue un enjeu pour la préservation de la qualité de l'eau de la source d'Arcier qui alimente en eau potable 45 % de la population bisontine. Se préoccuper de la qualité des eaux du marais est donc une nécessité.

Les phytosanitaires dans le collimateur

Dans le cadre du suivi de la qualité de l'eau des ruisseaux du marais, le Syndicat mixte du marais de Saône a souhaité **évaluer les conséquences de la Loi de transition énergétique** du 17 août 2015, impliquant pour les collectivités de **ne plus utiliser de produits phytosanitaires** pour le désherbage à partir du 1er janvier 2017. Une campagne d'analyses menée à l'automne 2017 a mis en évidence **des concentrations encore très élevées en pesticides** (glyphosate et son métabolite, l'AMPA*), particulièrement en sortie de stations d'épuration (réseaux d'assainissement unitaires) ou dans les réseaux d'eau pluviale qui drainent non seulement les voiries publiques mais aussi les cours, terrasses et allées des particuliers.

Des suivis complémentaires

Afin de **mieux comprendre les phénomènes de dilution des polluants ainsi que les interactions entre les eaux souterraines et superficielles**, le Syndicat mixte du marais de Saône prévoit notamment de **croiser ces résultats d'analyse avec les données issues du réseau de piézomètres*** répartis sur son territoire.
Ces dernières permettent en effet de **mieux appréhender le fonctionnement des zones humides** mais aussi d'**évaluer la pertinence ou les effets de certaines mesures de gestion**.

Compte tenu de la variabilité climatique saisonnière et pluriannuelle, il sera nécessaire d'effectuer ces suivis sur de longues périodes afin de mettre correctement en évidence l'évolution du marais de Saône et la qualité des eaux qui le traversent.

Pour en savoir plus : www.maraisdesaone.fr

Alexandre BENOÎT - GONIN - *Syndicat mixte du marais de Saône*

*AMPA : Amino Methane Phosphonic Acid
*Piézomètre : dispositif mesurant les niveaux de l'eau souterraine en un point donné (différence entre niveau du sol et surface de la nappe)



Stop aux maladies des Amphibiens !

Les grenouilles, crapauds, tritons et salamandres peuvent contracter des **infections d'origine virale, bactérienne ou fongique**, dont certaines contribuent à leur déclin à l'échelle mondiale. Par l'ensemble de leurs activités, **les acteurs des zones humides contribuent à disséminer les pathogènes** qui causent ces maladies. Un besoin a donc émergé en France afin d'aider les personnels de terrain à adopter **des protocoles d'hygiène adaptés**. Des Amphibiens porteurs de pathogènes ayant déjà été observés en Franche-Comté, **la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) de Franche-Comté** a été la première structure en France à **former son réseau à la prise en compte des maladies des Amphibiens**. En 2017, **45 personnes ont pu s'approprier les gestes et techniques** limitant le risque de dissémination des pathogènes. La LPO prévoit en 2019 **l'organisation d'un séminaire** sur cette thématique dédié aux professionnels de l'environnement.

Pour en savoir plus : www.franche-comte.lpo.fr

***Alix Michon** - LPO Franche-Comté*

Manipuler chaque Amphibien avec des gants permet de limiter la propagation des maladies.
A. Michon - LPO Franche-Comté

Le Département de Côte-d'Or encourage les actions en faveur des milieux humides

Dans le cadre du **Schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité (SDENSB) de Côte-d'Or, les collectivités peuvent travailler avec le Département** pour préserver la biodiversité. En effet, en tant que propriétaires de terrains, certaines souhaitent **adopter une gestion en phase avec les enjeux du SDENSB** et/ou **ouvrir ces sites au public** dans le respect du patrimoine naturel. **Les syndicats de rivière peuvent également faire appel à la politique des Espaces naturels sensibles** pour faciliter, par exemple, l'acquisition d'une zone humide annexe. Enfin, certaines communautés de communes ont acquis une compétence environnement et mènent déjà des projets pour lesquels elles pourraient obtenir un soutien du Conseil départemental de Côte-d'Or. En complément de la logique de recherche de maîtrise foncière, **le SDENSB prévoit un travail sur la maîtrise d'usage**, notamment dans le Val de Saône et l'Auxois. À ce titre, **des agriculteurs, voire même des privés, propriétaires de terrains bocagers ou de mares, peuvent souscrire à certaines Mesures agro-environnementales** et ainsi être bénéficiaires de cette politique.

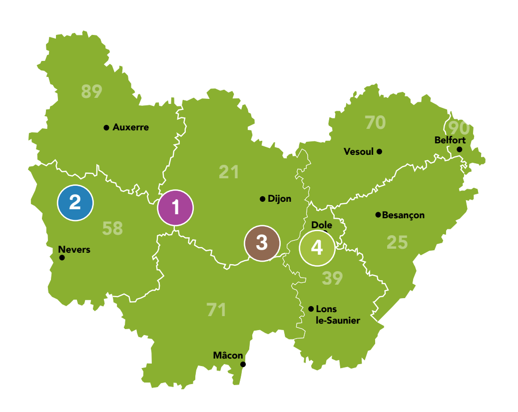
Les milieux humides constituent l'un des principaux enjeux identifiés dans le diagnostic du SDENSB. Sur les sept sites aujourd'hui labellisés **Espaces naturels sensibles, cinq concernent des milieux humides.**

Pour en savoir plus : www.cotedor.fr

Marion Champy
Conseil départemental de Côte-d'Or

Tour d'horizon des milieux humides labellisés ENS en Côte-d'Or

Région naturelle	Commune(s)	Nom de l'ENS (Surface)	Type(s) de milieux	État des lieux
Châtillonnais	Marcenay / Larrey	L'étang de Marcenay (115 ha)	Étang	En cours d'équipement pour l'accueil du public
	Bussy-le-Grand	La zone humide du Breuil (5,67 ha)	Prairie humide	En cours de gestion
	Saint-Germain-le-Rocheux	Le vallon du Brevon (5,72 ha)	Marais tufeux	Gestion en partenariat avec un agriculteur
Fossé Bressan	Mirebeau-sur-Bèze	Le marais de la Rosière (14,11 ha)	Marais / forêt alluviale	Site équipé et géré
	Lamarche-sur-Saône / Poncey-lès-Athée	Prairies et forêts du val de Saône (38 ha)	Prairies inondables / forêts alluviales	En cours de gestion





Le Triton crêté, d'intérêt européen, est menacé par la disparition ou la dégradation des mares.
D. Sirugue

1 UN PROJET À GRANDE ÉCHELLE EN FAVEUR DES MARES

Les réseaux de mares offrent une multiplicité d'habitats de grande importance pour la biodiversité. Pour les préserver, **un projet de restauration de mares**, inscrit dans le cadre du **Contrat territorial Arroux-Mesvrin-Drée** et le programme **Réseaux Mares de Bourgogne**, est mis en œuvre depuis 2016 sur la **frange est du Morvan** en partenariat avec les propriétaires et communes volontaires. Les interventions ciblent des secteurs à forts enjeux en termes de réseaux de mares et d'espèces protégées telles que le Triton crêté. Initiée à Bard-le-Régulier en **2016** avec **27 mares**, l'action s'est poursuivie à Brazey-en-Morvan en **2017** avec **24 mares** puis en **2018** sur Brazey-en-Morvan et Saint-Martin-de-la-Mer avec la restauration de **23 mares** ! Les mares restaurées dans ce cadre ont principalement été curées et mises en lumière (coupe de la végétation des berges), et ce gratuitement pour les propriétaires. Des éleveurs se sont aussi engagés à clôturer des mares utilisées comme points d'abreuvement pour le bétail afin de mieux les préserver.

***Lisa LEPRÊTRE** - Société d'histoire naturelle d'Autun*

***Porteur de projet :** Parc naturel régional du Morvan (PnrM)*
***Partenaires techniques :** Société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA), Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne*

***Coût du projet :** 12 000 € TTC*
***Financement :** Conseil départemental de Côte-d'Or, Agence de l'eau Loire-Bretagne*

Opération «Refuge Mare»

Dans le cadre du programme Réseaux Mares de Bourgogne, la Société d'histoire naturelle d'Autun propose un outil participatif de protection des mares : le Refuge Mare. Particuliers et collectivités volontaires peuvent s'engager à respecter des consignes de base pour préserver et entretenir leurs mares. Pour aller plus loin, des conseils adaptés peuvent être prodigués et un panneau de valorisation de l'engagement du signataire est apposé. À ce jour, ce sont déjà 69 signataires qui se sont engagés pour la protection de 155 mares en Bourgogne !

Pour en savoir plus : faune.bourgogne-nature.fr

Mare au sein d'une prairie de pâture à Saint-Malo-en-Donziois
C. Najean - CENB

2 DES GRENOUILLES SUR LA BONNE FRÉQUENCE

Vendredi 6 avril dernier, à Saint-Malo-en-Donziois (58), plus de 40 personnes étaient présentes pour découvrir l'univers des Amphibiens. Organisée dans le cadre de l'**opération nationale «Fréquence Grenouille»** par le **Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne**, en partenariat avec la commune et le **Contrat territorial des Nièvres**, cette animation a permis d'**échanger en salle sur les caractéristiques, chants, modes de vie des grenouilles, crapauds, tritons et salamandres** et de **découvrir sur le terrain la faune d'une mare**. Cette soirée a réservé une belle surprise : la découverte du **Triton ponctué**, espèce rare en Bourgogne. Ceci est très encourageant pour le **projet de restauration et de valorisation des mares** de la commune porté par la **Communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain** et retenu par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre de son appel à initiatives pour la biodiversité.

Pour en savoir plus sur l'opération Fréquence Grenouille : www.reseau-cen.org

***Magali BOUDEAU** - Communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain*

3 Un méandre à nouveau fonctionnel

Sur le bassin versant de la Dheune, les **annexes alluviales*** de la Bouzaise (21) se raréfient, conséquence des travaux passés de rectification et de recalibrage du cours d'eau ou simplement des changements d'occupation du sol. Or, il est nécessaire de préserver ces milieux, **zones de refuge** et de **nurserie pour de nombreuses espèces aquatiques** et permettant une **régulation hydrologique des crues et des étiages***. Ainsi, à Corgengoux, **un ancien méandre de la Bouzaise a été reconnecté en 2017** pour garantir l'alimentation en eau de la zone ainsi que sa connectivité biologique avec la rivière. Des espèces comme le **Brochet** peuvent à présent s'y reproduire. L'**Euphorbe des marais**, plante protégée présente sur le site, a, quant à elle, apprécié la mise en lumière de la zone (coupe d'arbres). De plus, la commune a évolué dans la **gestion de la peupleraie communale** située aux abords immédiats de la zone pour favoriser le **développement d'une mégaphorbiaie***.

Maryline Vernet - *EPTB Saône et Doubs*

Porteur de projet : *Syndicat mixte d'aménagement de la Bouzaise, de la Lauve et du Rhoin*
Partenaires techniques : *Établissement public territorial de bassin Saône et Doubs, Centre régional de la propriété forestière, Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne*
Coût des travaux (+ pose de 2 panneaux pédagogiques) : *20 000 € TTC (hors étude)*
Financement : *Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (50 %), Région Bourgogne-Franche-Comté (30 %)*

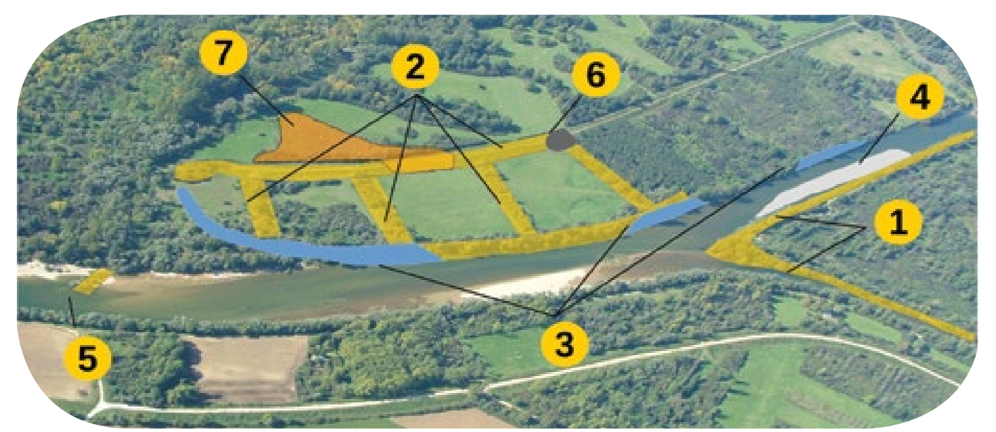
*Annexe alluviale : ancien bras de rivière ou autre milieu humide hydrologiquement connecté à la rivière
*Étiage : période de basses eaux
*Mégaphorbiaie : formation à hautes herbes sur sols humides riches en nutriments

4 Une action d'envergure pour restaurer la dynamique fluviale

Au droit de la confluence Doubs-Loue (39), après le **démantèlement d'environ 2,5 km d'enrochement** en berges et de **digues** entre octobre 2017 et mars 2018, le **Syndicat mixte Doubs Loue** (SMDL) a lancé **une nouvelle phase de travaux** à la rentrée 2018 pour poursuivre la restauration de la dynamique fluviale. Elle prévoit d'**araser partiellement la grande digue du Girard** et de **réinjecter dans le lit mineur du Doubs près de 22 000 m³ d'alluvions** sous la forme d'un banc massif. Ce projet emblématique s'appuie sur la capacité du Doubs et de la Loue à réactiver le transport sédimentaire et sur les fortes potentialités d'amélioration écologique liées à la présence de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de l'Île du Girard.

Denis Chaize - *Syndicat mixte Doubs Loue*

Localisation et nature des travaux



1. Désenrochement des berges sur 1 km
2. Démantèlement de la digue sur 450 m et des casiers sur 1 km
3. Création d'encoches d'érosion
4. Réinjection sédimentaire sous la forme d'un banc (22 000 m³)
5. Arasement de l'épi sud
6. Aménagement d'une plate-forme d'observation
7. Extension de la roselière

Maîtrise d'ouvrage : *Syndicat mixte Doubs Loue*
Coût total : *750 000 € HT*
Financement : *Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (70 %), Région Bourgogne Franche-Comté (10 %), Syndicat (20 %)*

• **7 000 m³** d'enrochement retirés
• **22 000 m³** d'alluvions réinjectés

La parole à... Franck David, Vice-Président du SMDL

« Le site fait l'objet depuis près de 10 ans d'un ambitieux programme de reconquête de la biodiversité, conciliant enjeux environnementaux et protection des populations. La réalisation de ces travaux est le fruit d'une large concertation avec les communes et habitants du secteur. Nous avons redonné à la rivière la possibilité de divaguer et d'éroder les berges lors des crues hivernales. La Loue a ainsi reculé de 26 m dans certains secteurs, élargissant son lit et faisant apparaître de nouveaux bancs de galets. À l'échelle locale, la rivière respire à nouveau. »

La parole à... Fréderic Topin, Conservateur de la RNN de l'Île du Girard

« L'augmentation de l'attractivité du site s'est traduite dès mai 2018 par l'installation d'une colonie d'Hirondelles de rivage et de couples de Guêpiers d'Europe sur la berge. Sur le secteur de la confluence, des espèces autrefois peu présentes voire absentes sont réapparues : Harle bièvre, Sterne pierregarin, Vanneau huppé, etc. C'est un premier constat très positif pour la réserve ! »

① CONCILIER PRÉSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET AGRICULTURE

Afin de protéger et valoriser les nombreux milieux humides recensés sur le bassin versant de la Seine Amont (21) et pour la plupart liés aux caractéristiques agricoles du territoire, une stratégie de mise en œuvre de Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) a été élaborée dans le cadre du Contrat global Sequana.

Un projet partenarial et de longue haleine

Cette démarche, portée par le Syndicat mixte Sequana, a été rendue possible grâce à l'implication de **différents partenaires** à savoir le **Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne** (qui a également mené l'inventaire des milieux humides), la **Chambre d'agriculture de Côte-d'Or** et le **Groupement d'intérêt public du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne**. **Quatre campagnes MAEC** ont été ouvertes sur différents territoires pour **informer et accompagner les agriculteurs volontaires dans la contractualisation de MAEC** à enjeu eau et biodiversité : vallée de l'Ource (2016 et 2017), vallée de la Seine Amont (2017), vallée de la Seine Aval (2018), vallée de la Laigne et Petite Laigne (2018).

2018 : une campagne bien accueillie par les agriculteurs

Les MAEC consistent à **proposer aux exploitants agricoles volontaires d'adopter des mesures adaptées à leurs pratiques et respectueuses de l'environnement** (pâturage extensif, retard de fauche, absence de fertilisation, etc.) en contrepartie d'aides financières. Malgré un contexte actuel difficile, **plusieurs exploitants se sont engagés**. Certains ont même manifesté un intérêt pour une transition vers l'agriculture biologique ! L'intérêt local est donc bien réel. Cependant, les lourdeurs administratives, retards de paiements ou annulations de contractualisation en cours de programme sont autant de freins à la mobilisation des agriculteurs.

Parce qu'ils rendent de nombreux services écosystémiques, les milieux humides doivent être mieux protégés. Les MAEC constituent un outil intéressant et unique à l'heure actuelle, cependant le financement reste fragile et la durée limitée à 5 ans. Le paiement pour services environnementaux semble donc une voie d'avenir à développer.

Charline TOULOUSE
Syndicat mixte Sequana



Les mesures engagées en 2018 permettront la protection et la restauration de **75,4 ha de milieux humides sur la Seine Aval** (objectif initial : 100 ha) et **67 ha sur la Laigne et Petite Laigne** (objectif initial : 60 ha).

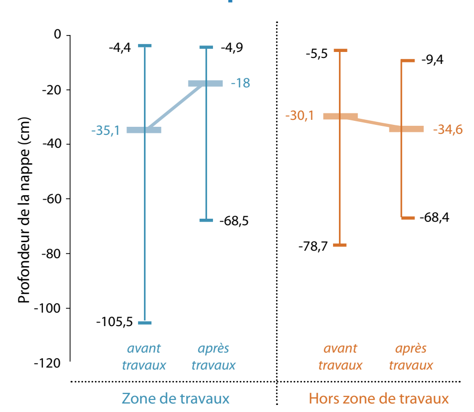
Vaches pâturant une prairie humide
P. Germanaud



② DES RÉSULTATS PROBANTS SUR LA TOURBIÈRE DE LA BRURE

Des **travaux de bouchage de drains** de la Brure, à Andelot-en-Montagne (39), ont été réalisés à l'automne 2015 par la **Communauté de communes de Champagnole** avec l'assistance du **Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté**. Afin de suivre leur efficacité, des **mesures du niveau de la nappe** ont été effectuées deux ans avant le chantier puis deux ans après. Les résultats montrent **une nette remontée de la nappe dans la zone de travaux**, doublée d'une stabilisation, tandis que la zone « témoin » a connu au contraire un abaissement du niveau médian au cours de la période.

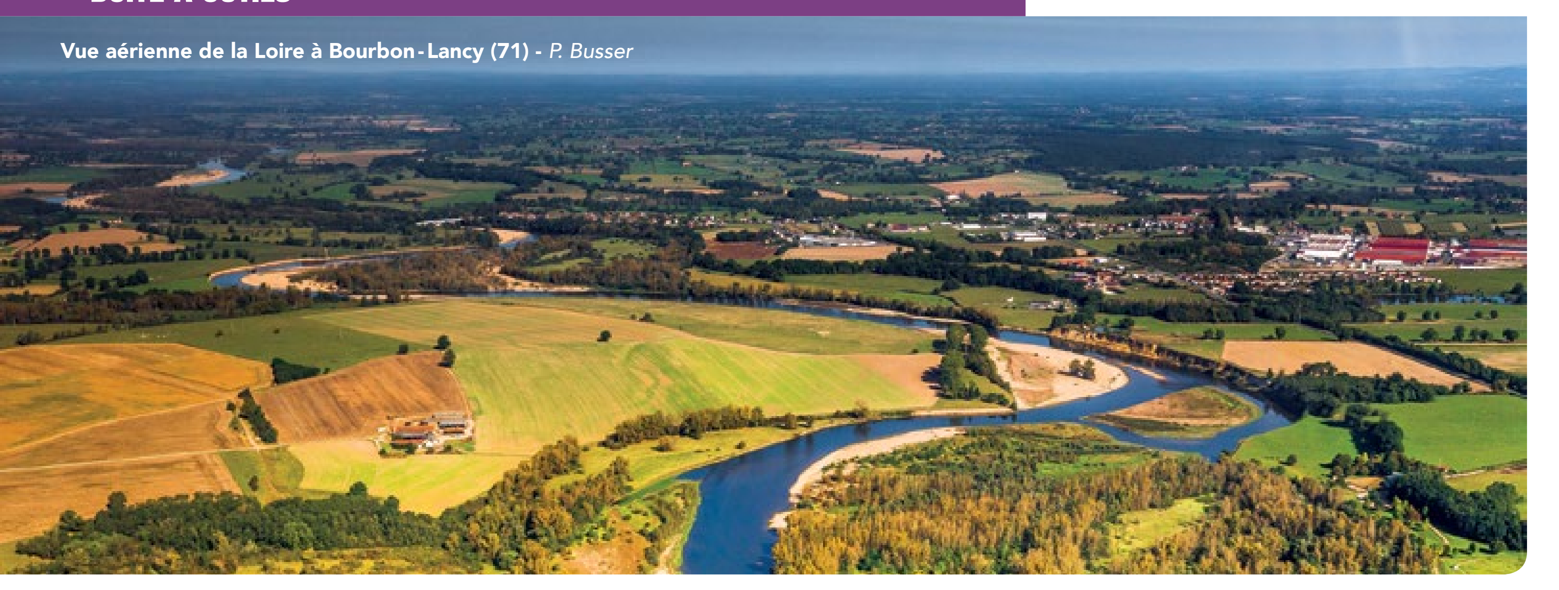
Mesures des niveaux de la nappe avant et après travaux



Au-delà de ses effets sur la biodiversité, cette évolution permet également de **limiter la minéralisation de la tourbe et donc l'émission de dioxyde de carbone** dans l'atmosphère.

Sylvain MONCORGÉ
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

Vue aérienne de la Loire à Bourbon-Lancy (71) - *P. Busser*



Le contrat de milieu, un outil des Agences de l'eau pour préserver les milieux humides d'un bassin versant

Le contrat de milieu : qu'est-ce que c'est ?

Un contrat de milieu est **un outil partagé pour la mise en œuvre d'opérations d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques** d'un bassin versant donné. Le contrat de milieu **rassemble et mobilise les acteurs d'un même territoire** (collectivités, établissements publics, services de l'État, professionnels de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme, associations de pêche, de chasse, naturalistes, etc.) autour d'objectifs communs. Il permet **un accompagnement technique et financier sur une ou plusieurs thématiques** : pollution diffuse, domestique et industrielle, gestion des cours d'eau et des zones humides, gestion quantitative de la ressource en eau, etc.

Selon les Agences de l'eau, cet outil peut s'appeler **contrat territorial, contrat de rivière ou contrat de territoire «eau et climat».**

Un exemple pour mieux comprendre : le Contrat territorial du Val de Loire

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a sélectionné le Val de Loire auvergno-bourguignon, de Iguerande en Saône-et-Loire au Bec d'Allier dans la Nièvre, pour élaborer un Contrat territorial. Animée conjointement par les Conservatoires d'espaces naturels de l'Allier et de Bourgogne, la phase d'élaboration a débuté en 2018 pour réaliser un diagnostic du territoire, partagé avec les collectivités et les acteurs locaux. Des entretiens, ateliers de travail et comités de pilotage permettront d'ici 2020 de co-construire un programme d'actions, au plus près des préoccupations et des enjeux du territoire. La phase opérationnelle pourrait alors débuter pour trois années.

L'ensemble de ces étapes est appuyé et soutenu par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les Directions départementales des territoires de l'Allier, de la Nièvre et de Saône-et-Loire, les Conseils départementaux, les Régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes, la DREAL Centre Val de Loire et l'Europe.

Le Contrat territorial du Val de Loire en quelques chiffres :

- **50 550 ha** de plaine alluviale
- **61 communes** sur 3 départements et 2 régions
- **Plus de 170 km de Loire**

Et concrètement ?

Les bénéficiaires de cet outil sont **les collectivités, les associations, les communes et leurs groupements**. Préalablement à la signature du contrat, **une phase d'élaboration** (études, mobilisation des acteurs) permet de proposer **un programme d'actions pluriannuel**. Sur les bassins Loire-Bretagne et Rhône Méditerranée Corse, ce programme est défini pour 6 ans Si celui-ci est validé, **le contrat de milieu est signé pour 3 ans** dans un premier temps, avec le porteur de projet, les maîtres d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers. Vient alors **une phase de mise en œuvre des travaux prévus** et **des actions d'accompagnement** (animation du contrat, communication et sensibilisation, suivi, évaluation). Si les objectifs du premier contrat sont atteints et s'il reste d'autres opérations à engager, **un second contrat pourra à nouveau être signé pour 3 ans.**

Caroline Najean
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Un sentier sur pilotis permet de découvrir les tourbières de Frasne-Bouverans (25) - CCFD

LES TOURBIÈRES DE FRASNE - BOUVERANS

Située dans la vallée du Drugeon, la **Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne-Bouverans (25)** est constituée d'un important complexe de tourbières, où se côtoient des prairies humides, des roselières, des milieux aquatiques et boisés et une grande variété de milieux tourbeux. Cette magnifique mosaïque d'habitats abrite une grande richesse floristique et offre aux visiteurs des paysages tout droit sortis du Grand Nord de l'Europe.
La réserve est **en partie ouverte au public** et propose des **parcours de découverte pédagogique** conçus dans le respect de ses habitats et du développement durable. Le site bénéficie du **label « Tourisme et Handicap »**.

Pour en savoir plus : www.frasnedrugeon-cfd.fr

QUI CONTACTER ?

EN BOURGOGNE



Cécile DIAZ
Coordinatrice du Pôle Milieux humides
cecile.diaz@cen-bourgogne.fr
Tél : 03 80 79 25 99

www.cen-bourgogne.fr

EN FRANCHE-COMTÉ



Manon GISBERT
Coordinatrice du Pôle Milieux humides
manon.gisbert@cen-franchecomte.org
Tél : 03 81 53 04 20

www.cen-franchecomte.org

LETTRE D'INFORMATION RÉALISÉE AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :









Lettre d'information réalisée par les Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et de Franche-Comté

Directeurs de publication :
Muriel LORIOD BARDI (CENFC)
Daniel SIRUGUE (CENB)
Comité de rédaction :
AELB, AERMC, AESN, AFB, CD 39, CD 90, CENB, CENFC, DREAL BFC, EPTB Saône Doubs, FDCJ, PnrM, Région Bourgogne-Franche-Comté
Comité technique :
Elvina BUNOD (CENFC), Cécile DIAZ (CENB), Manon GISBERT (CENFC) Adeline LEPOULTIER (CENFC), Caroline NAJEAN (CENB)
***Graphisme :** Olivier GIRARD (CENB)*

N° ISSN - 2431 - 3858
Imprimé à 5 000 exemplaires par S'Print - Dijon